



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## Communiqué de Presse

### **La réforme à points : travailler plus maintenant pour gagner moins demain !!!**

Avec une pension calculée sur l'ensemble de la carrière, la réforme des retraites par points aurait pour conséquence de réduire les pensions de retraite de tous les salariés tout en les faisant travailler plus et plus longtemps.

#### *Une réforme particulièrement défavorable aux professeur-e-s des Ecoles ?*

Les Professeur-e-s des Ecoles gagnent 22% de moins par rapport aux enseignants des pays comparables de l'OCDE en milieu de carrière. Leur rémunération est faible en début de carrière (seulement 1,2 fois le SMIC pour des cadres A Fonction publique ayant fait 5 années d'études après le bac !) et progresse lentement tout au long de la carrière. Ainsi, le calcul de la pension sur les 6 derniers mois permet aux Professeur-e-s des Ecoles de bénéficier d'une retraite décente relativement au niveau de recrutement.

**Mécaniquement, le calcul des pensions sur l'ensemble de la carrière, conduira à une baisse drastique des pensions pouvant aller jusqu'à 900€ pour les professeur-e-s des Ecoles.**

#### *Les femmes particulièrement pénalisées !*

Le système de retraite par points, est un système qui reflète l'ensemble de la carrière, ce qui signifie que le montant de la pension sera fonction des cotisations versées tout au long de la carrière. Or, les femmes sont plus touchées par les carrières interrompues, les temps partiels et des inégalités salariales. Rappelons que les femmes Professeures des Ecoles ont un salaire 10% inférieur à celui des hommes.

**Le système à points ne réduira pas les inégalités femmes-hommes en termes de pension !**

**Les femmes seront durement impactées par cette réforme.**

Il est urgent pour corriger les inégalités femmes/hommes de revaloriser leurs salaires et améliorer leurs carrières car c'est bien la hauteur du salaire qui détermine le montant de la pension. Ceci aurait le double effet de corriger les inégalités et d'abonder mécaniquement par l'augmentation des cotisations des femmes un système de retraite dont on nous explique qu'il ne serait pas à l'équilibre

#### *Revaloriser les enseignants ...*

Le gouvernement reconnaît que les enseignant-e-s seraient les grand-e-s perdant-e-s de cette réforme à point et a consenti qu'il fallait revaloriser leur rémunération. *C'est bien ici la preuve que les enseignants français sont mal payés !* Le gouvernement promet même d'injecter 10 milliards d'euros sur 20 ans pour revaloriser la rémunération des enseignants !

#### *... en échange de contrepartie !!!*

Mais le Ministre Blanquer a annoncé que des contreparties seraient exigées en échange des 10 milliards : « redéfinition du métier enseignant et du temps de travail » !

**Ainsi, la revalorisation annoncée n'en est pas une ; les enseignants travailleraient plus dès à présent pour gagner moins à la retraite !**

Rappelons que les études sur le temps de travail des enseignants dont celles réalisées par la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) affirment que les enseignants du premier degré travaillent déjà en moyenne 44 heures hebdomadaires. *Nous sommes loin de la légende populaire des professeur-e-s trop payé-e-s toujours en vacances !*

Pourtant, cette revalorisation salariale nécessaire ne peut se faire en échange d'un assentiment des professeurs des écoles pour un changement systémique du calcul du montant des pensions : la retraite par point est un marché des dupes qui n'offre aucune garantie sur le montant des pensions. Accepter la retraite par points ce serait renoncer à un système qui assure des prestations définies pour un système qui repose sur des expectatives. En effet, *qui connaît aujourd'hui la valeur de service du point au moment de son départ à la retraite ? Qui connaît aujourd'hui l'âge pivot qui s'appliquera pour calculer la décote qui s'appliquera au regard de l'âge légal au moment de son départ à la retraite ?*

Le système actuel avec toutes les imperfections résultant des précédentes réformes qui ont été votées depuis 2003, offre encore la garantie d'une transparence sur le calcul de sa future pension. Il ne demande qu'à être amélioré.

**Le SNUipp-FSU demande un retour à une retraite à 60 ans pour les professeurs des écoles ayant 37,5 années de cotisations avec un taux de pension égale à 75% du traitement des 6 derniers mois.**

*Pour le SNUipp-FSU, il n'y a aucune urgence à réformer le système des retraites actuel qui peut, certes, être amélioré mais qui n'est pas, comme le prétend le gouvernement, sur le point de péricliter. Des alternatives sont possibles pour préserver un système des retraites par répartition juste et solidaire. Cela passe par d'autres choix politiques : reconquérir un haut niveau d'emploi et de salaire, réduire les inégalités salariales femmes-hommes par l'augmentation des salaires des femmes à hauteur de celui des hommes, distribuer plus justement les richesses produites entre salaire et capital, taxer les revenus du capital, revenir sur les exonérations de cotisations sociales qui grèvent les caisses de la Sécurité Sociale sans être créatrices d'emplois...*

***Dans un système économique qui réalise des gains de productivité, dans un pays où les richesses produites sont toujours plus élevées, nous avons les moyens de financer un système des retraites juste, solidaire et durable.***

**Plus que jamais, le SNUipp-FSU est déterminé à obtenir le retrait du projet de réforme des retraites !**

Contact : Luc Marquès 06 30 17 47 53 / 06 67 23 70 81